


**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIGNON
Ville d'exception

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2025-2027**

**CONCLUE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE D'AVIGNON ET SON CENTRE
D'ACTION COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**retenue dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du
Plan Logement d'Abord »**

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Thierry Suquet, Préfet de département de Vaucluse, d'une part,

Et

La commune d'Avignon, représentée par Monsieur Olivier Galzi, Maire de la Commune et Président du CCAS, et désignée ci-après par les termes « la Ville d'Avignon », d'autre part,

N° SIRET : 218 400 075 000 14

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération n°31 du 21 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention liant l'Etat et la ville d'Avignon pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord pour la période 2025-2027.

Cette convention a eu pour objet de définir une stratégie territoriale, en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan Logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens, et les actions et mesures à mettre en œuvre afin de réduire significativement le sans-abrisme et le mal logement.

Dans ce cadre, la Ville d'Avignon s'est engagée à mettre en œuvre des actions nouvelles et à renforcer des actions existantes, en association étroite avec l'État et l'ensemble de ses partenaires, afin de répondre à des priorités nationales, mais aussi à des priorités locales.

Cette convention a fixé également l'engagement de l'État et de la Ville d'Avignon sur le plan financier.

Au titre de l'année 2025, le soutien de l'État aux actions développées sur la Ville d'Avignon était de 343 508 € de crédits spécifiques du BOP 177 « territoire accéléré Logement d'abord » auxquels s'ajoutaient 35 000€ issus du BOP 304 relatif à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour les années suivantes, la convention stipule que le montant de la subvention de l'Etat est défini par avenant.

C'est l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1

L'article 2.1.1 « action d'appui à la mise en œuvre de la stratégie territoriale bénéficiant d'un soutien financier spécifique de l'État » est modifié comme suit :

Est ajouté après le dernier paragraphe : « Les actions retenues dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle établie conjointement par l'Etat et la ville d'Avignon sont les suivantes pour la deuxième année (descriptif synthétique joint en annexe 2, laquelle fait partie intégrante de la présente convention) :

Action		Cofinancements 2026				Porteur
		Etat (crédit AMI LDA)	Ville	Valorisation Ville - CCAS	Total	
1	Coordinateur LDA	30 000 €	23 800 €		53 800 €	Ville d'Avignon
2	Renfort Domiciliation CCAS	31 125 €	10 375 €	9 500 €	51 000 €	CCAS d'Avignon
3	Renfort veille sociale avignonnaise	53 957 €			53 957 €	SIAO de Vaucluse
4	Renfort Accueil de Jour le Passage	90 000 €	5 000 €		95 000 €	Groupe SOS
5	Accompagnement pour ménages en habitat précaire	31 448 €			31 448 €	SOLIHA Provence
6	Accompagnement de la rue au logement	56 164 €			56 164 €	Cap Habitat
7	Equipe mobile de prévention des expulsions	154 500 €		36 500 €	191 000 €	CCAS d'Avignon
8	Diffusion d'une culture commune LDA					Ville d'Avignon
9	Observatoire LDA Avignon	2 806 €			2 806 €	SIAO de Vaucluse
	Total	450 000 €	39 175 €	46 000 €	535 175 €	

L'article 2.2.1 « Versement des crédits État » de la convention pluriannuelle d'objectifs est modifié comme suit : Est ajouté après le 1e paragraphe :

« Au titre de l'année 2026, le soutien de l'état, dans le cadre de l'appel à manifestation « logement d'abord 2 » s'élève à un montant prévisionnel maximal de 450 000€.

La contribution de l'Etat est définie au regard du montant total estimé du coût éligible de la convention de 535 175€, établi à la signature de la présente convention tel que mentionné à l'article 1. »

ARTICLE 2

Les autres articles de la convention pluriannuelle d'objectifs demeurent inchangés.

Le :

Le Maire d'Avignon

Le Préfet du département de
Vaucluse